



HAL
open science

Paris capitale de la science économique : un groupe d'experts anglo-manes au Bureau du Commerce sous Louis XV

Arnault Skornicki

► **To cite this version:**

Arnault Skornicki. Paris capitale de la science économique : un groupe d'experts anglo-manes au Bureau du Commerce sous Louis XV. 2005. halshs-00004935

HAL Id: halshs-00004935

<https://shs.hal.science/halshs-00004935>

Preprint submitted on 12 Oct 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

C. 14:30-17:00 – Capitals of Experties:
2. The Display of Expertise, between Local and Global

Paris capitale de la science économique : un groupe d’experts anglomanes au Bureau du Commerce sous Louis XV

Arnault Skornicki
Groupe d’Analyse Politique
Paris X-Nanterre

“ Un petit nombre de François, également philosophes & citoyens, commencèrent il y a quelques années, à imiter les écrivains anglais. Ils traduisirent d’abord leurs modèles, & les ont bientôt surpassés en beaucoup de choses. (...) Ils ont employé tous les agréments, toutes les richesses de la littérature, à traiter des choses utiles ; ils ont fait naître & répandu le goût des sciences les plus nécessaires à la prospérité de l’État. ”¹

Un “ expert ” est couramment défini comme un spécialiste reconnu et certifié d’un domaine scientifique ou technique, recruté sur ses compétences pour faire évaluer des faits précis. En ce qui concerne les experts de l’administration sous l’Ancien Régime, les procédures de recrutement n’étaient certes pas si méritocratiques ni toujours fondées sur la seule reconnaissance de diplômes officiels, et restaient pour une part justiciables de logiques de protectorat et de la vénalité des offices. Cependant la noblesse de robe, les différents officiers, et ce “ quatrième état ” que constituaient les juristes et avocats, détenaient le capital culturel et symbolique légitime les qualifiant tout particulièrement pour le service de l’administration royale. Avec Louis XIV, l’État de *finance* supplanta progressivement l’État de *justice*, et les besoins économiques croissants de la Couronne favorisèrent la montée en puissance tant de la noblesse de finance (des petits officiers aux riches Fermiers généraux) que de la nouvelle administration économique centrale, le *Conseil du Commerce*. Il n’en demeure pas moins que, sur les questions économiques, le recrutement des officiers (moins des commis) se faisait largement à l’intérieur du corps et fort peu chez les professionnels du monde économique (banquiers, négociants, manufacturiers, fermiers)². S’il existait des spécialistes d’économie publique, ils se recrutaient donc d’abord dans les élites juridico-administratives et dans la République des lettres. Le *commerce* (au sens large de l’époque) avait beau être tenu pour le fondement de la puissance politique, rares furent les “ auteurs économiques ” qui provinrent du monde économique (agriculteur, marchandise ou banque) au cours du XVIII^e siècle, si nous suivons les statistiques établies par Mme Théré³ : nombreux furent ceux qui gravitèrent autour des cercles du pouvoir comme “ hommes de lettres ” (clercs, littérateurs, enseignants, savants), ou qui travaillèrent directement pour l’État ou auprès de ses institutions (militaires, juristes, financiers, magistrats économiques). *A contrario*, les

¹ Jacques Accarias de Serionne, *Les Intérêts des Nations de l’Europe, Développés Relativement au Commerce*, Paris, Dessaint, 1767, t. 1, p. 26.

² Sur le rôle des officiers dans la construction de la monarchie absolue, leur composition diverse et le rôle croissant des financiers, voir la synthèse de Jean-Marie Constant, “ Absolutisme et modernité ”, dans *Histoire des Élités en France du XVI^e au XX^e Siècle. L’Honneur, le Mérite, l’Argent*, Paris, Tallandier, dirigé par G. Chaussinand-Nogaret, “ Approches ”, 1991, p. 143-214.

³ Christine Théré, “ Éléments d’une sociologie des auteurs économiques de langue française (1715-1776) ”, *Æconomia*, n° 1, 1984, p. 11-33.

A. Skornicki

marchands et manufacturiers restaient largement à l'écart des leviers de commande politique et aux marges des élites de la société de cour, relégués dans la basse culture du *negotium* loin du *otium*⁴. En revanche, le Conseil du Commerce se dota de corps techniques d'ingénieurs civils et militaires (Ponts et Chaussées, Inspection des Manufactures), recrutés sur concours, et s'appuya sur l'Académie des Sciences pour expertiser telle ou telle invention soumise à son examen.

Pour des prétendants moins légitimes aux hautes charges de l'État, il convenait dès lors de mettre en avant des compétences qui faisaient défaut aux concurrents, et passer par des circuits parallèles à celui du pouvoir central, mais non indépendant de celui-ci, à savoir le protectorat, mais aussi le “ tribunal de l'opinion ”. Telle fut la stratégie d'avancement social de plusieurs jeunes négociants de province, qui montèrent à Paris dans les années 1750 afin de conquérir des positions avantageuses dans l'administration centrale, et qui inondèrent les librairies d'ouvrages économique-politiques. Tel est ce qu'on a coutume d'appeler aujourd'hui le “ groupe de Gournay ”, du nom de ce célèbre intendant du commerce tenu pour un père fondateur du “ libéralisme ” et inventeur de ce qui en deviendra le slogan (“ laissez faire, laissez passer ”), qui réunit autour de lui de jeunes talents prétendants à l'administration, mais aussi des hommes de lettres en quête de reconnaissance et d'emploi, – soient une quinzaine d'individus environ. Longtemps occulté ou minoré dans l'histoire de la pensée économique, et *a fortiori* politique, maintenant largement connu depuis l'article pionnier d'Antoin Murphy⁵, et les travaux approfondis de Simone Meyssonnier⁶ et Loïc Charles⁷, ce groupe mit à l'ordre du jour politique et mondain l'économie politique en France, préparant le terrain à leurs successeurs et rivaux, les physiocrates. Leur “ science du commerce ”, édifiée en direction de l'État et bien distincte de la science des négociants, peut être vue comme un type d'*expertise* répondant à une demande politique où se produit une *montée en généralité*, comme on monte à Paris pour opérer une conversion du regard sur l'ensemble du royaume et des pratiques marchandes. Bourgeois d'Ancien Régime, nullement révolutionnaires quoique audacieux “ améliorateurs ” (pour reprendre l'expression de D. Roche), ils furent porteurs d'un projet, non de *désintégration* de la monarchie, mais d'*intégration* des groupes sociaux productifs dans la société de cour, fut-ce en redessinant les frontières qui sépare les ordres et ordonne la hiérarchie des rangs. En ce sens, si *théorie économique* il y eut alors en France, c'est toujours très près de l'État royal, ou en sa direction, fut-ce de manière critique. Si *économique politique* il y avait, ce n'était guère comme discipline universitaire où n'existait aucune chaire de cette sorte en France, même si un corpus de références croisées commençait à se constituer dans cette partie de la pensée politique qu'était l'économie⁸. Et à cet égard, travailler comme expert économique de l'administration sur les questions de production textile, de commerce du blé, de la Compagnie des Indes, de fiscalité, des différends entre corporations de marchands, ce n'était pas faire œuvre étroite de spécialiste, mais être un acteur de la grande

⁴ Sur les difficiles rapports entre négoce et culture en France et l'opposition *otium-negotium*, voir Daniel Roche, *Les Républicains des Lettres, Gens de Culture et Lumières au XVIII^e Siècle*, Paris, Fayard, Nouvelles études historiques, chap. XII.

⁵ “ Le développement des idées économiques en France (1750-1756), *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XXXIII, octobre-décembre 1986, p. 521-541.

⁶ *La Balance et l'Horloge. La Genèse de la Pensée Libérale en France*, Montreuil, Édition de la Passion, 1989, 360 p.

⁷ *La Liberté du Commerce des Grains et l'Économie Politique Française (1750-1770)*, thèse pour le doctorat en sciences économiques, 1999 422 p.

⁸ Sur la formation d'une “ cité savante ” d'économistes en France au cours du XVIII^e siècle, de Boisguilbert à Quesnay, voir les analyses toujours très pénétrantes de Jean-Claude Perrot, *Une Histoire Intellectuelle de l'Économie Politique, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, Civilisations et Sociétés, 1992, p. 77-86.

A. Skornicki

politique d'alors, puisque le commerce était tenu pour le vrai fondement de la puissance politique et militaire des États modernes.

La notion de “ transfert culturel ” nous aidera à appréhender ce cas d'innovation politique et savante, en tenant compte des différentes échelles et de leur contamination mutuelle (provinciale, “ nationale ”, “ internationale ”). Cette notion a été particulièrement mise en avant dans les travaux pionniers de Michel Espagne et Michael Werner, et définie par eux comme “ la mise en relation de deux systèmes autonomes et asymétriques ” *via* “ le déplacement matériel d'un objet dans l'espace (...) des mouvements humains, des voyages, des transports de livres, d'objets d'art ou bien d'usage courant à des fins qui n'étaient pas nécessairement intellectuelles. Il sous-entend une transformation en profondeur liée à la conjoncture changeante de la culture d'accueil. ”⁹. Les échanges culturels, en ce sens, sont indissociables des divers supports matériels (voyageurs, livres, lettres et correspondances, peintures, gravure...) qui les rendent possible, et sont nécessairement affectés par toute une série de transformations et sélections relatives au contexte de réception. Nous déclinons cet instrument d'analyse en deux temps :

- transfert culturel *interne* à la société française, qui vit des négociants lettrés et ambitieux importer leur culture spécifique et hybride dans la capitale parisienne, s'insérant dans les circuits qui transitaient entre la république des lettres et l'administration centrale, et donnèrent la “ science du commerce ” (première partie) ;
- et transfert *international* à proprement parler, indissolublement lié au précédent, de la culture politico-économique de la Grande-Bretagne (seconde partie).

I. Transfert interne : les négociants gentilshommes à l'assaut du Bureau du Commerce ou la nationalisation de l'entendement politique

a. Trajectoires sociales de “ négociants gentilshommes ”

L'idée de “ transfert culturel ”, saisie étroitement, désigne une importation de textes et d'idées (notamment) entre deux pays qui formeraient autant d'unités culturelles relativement homogènes, du moins si l'on s'en tient à leurs élites dominantes. Mais de tels transferts existent au sein même de ces “ unités ” culturelles, ce que nous comprendrons pour notre part comme la circulation *interne* à une société et *entre* des groupes sociaux hétérogènes qu'une mobilité sociale croissante au XVIII^e siècle rendait davantage possible, en dépit de la hiérarchie des rangs¹⁰. À cet égard, la propriété sociale distinctive de six des membres du groupe de Gournay est leur provenance sociale de négociant et/ou de fils de négociant (à savoir de grand commerçant international), ce qui était assez exceptionnel pour de grands administrateurs et théoriciens de l'économie. Le groupe comprenait aussi des protecteurs de la haute administration centrale : le puissant intendant des Finances Trudaine, directeur des Ponts et Chaussées, membre éminent de l'Académie des Sciences, qui disposait de sa propre équipe composée d'ingénieurs et savants dévolus à sa politique industrielle) ; le censeur de la Librairie Malesherbes ; et l'inspecteur général de la Marine et fameux agronome Duhamel du Monceau). Mais on compte aussi plusieurs

⁹ M. Espagne et M. Werner, *Transferts. Les Relations Interculturelles dans l'Espace Franco-Allemand (XVIII^e et XIX^e Siècle)*, Paris, Éditions Recherches sur les Civilisations, 1988, p. 5.

¹⁰ M. Espagne et M. Werner ont eux-mêmes attiré l'attention sur le “ caractère polyculturel de chaque culture ” et les “ transferts entre espaces culturels nationaux ”, ce qui pose “ le problème de la hiérarchie des différentes

hommes de lettres en quête de pensions fixes. Le tableau ci-dessous qui s’inspire librement des principes que H. Becker mit en œuvre pour analyser “ les mondes de l’art ”¹¹ donne un aperçu de la composition et de l’organisation du collectif :

TABLEAU 1 : division du travail du groupe Gournay

Auteur cardinal	Patronage politique	Personnel de renfort ¹² administratif	Personnel d’appoint littéraire (abbés sans emploi)
Vincent de Gournay	Trudaine Malesherbes Duhamel du Monceau	Abeille Butel-Dumont Clicquot de Blervache Montaudouin de la Touche O’Heguerty Plumard de Dangeul Véron de Forbonnais	Carlier Coyer Gua de Malvès Le Blanc Morellet

Dans le cadre de cette intervention, nous prêterons d’abord attention à la première et à la troisième colonne de ce tableau sommaire. Le profil social du marquis Vincent de Gournay, né *Jacques Claude Marie*, donne une bonne idée des trajectoires de ceux qu’il recruta comme collaborateurs¹³. Né en 1712 à Saint-Malo, l’un des principaux ports du commerce international français, d’un père riche armateur, appartenant à la petite noblesse terrienne par sa mère, Jacques est d’abord un héritier de cette grande bourgeoisie négociante à la fois “ fidèle ” au commerce et notabilisée par un office¹⁴. Jacques fut donc socialisé au sein d’un capitalisme *marchand*, familial et patrimonial, distinct du capitalisme industriel concentré qui triomphera au XIX^e siècle. Au tournant du XVIII^e siècle, les stratégies sociales des grandes familles négociantes malouines succombèrent à l’attraction des offices et au prestige intact de la société de cour : elles envoyèrent donc leurs aînés se former aux humanités dans les collèges de jésuites ou d’Oratoriens, et c’est le destin que connut Jacques aux prestigieux collèges de Juilly et de La Flèche où il reçut une véritable éducation aristocratique, qui devra bien lui servir plus tard¹⁵. Cependant, après sa scolarité, il entra dans les affaires familiales et fut envoyé à Cadix faire son apprentissage : il y resta quinze

valeurs et traditions culturelles au sein d’un espace social ” (“ La construction d’une référence allemande en France. Genèse et histoire (1750-1914) ”, *Annales ESC*, juillet-août 1987, n° 4, p. 973.

¹¹ Voir Howard S. Becker, *Les Mondes de l’Art*, Paris, Flammarion, trad. J. Bouniort, Série Art, Histoire, Société, 1988 (1^e éd. 1982), 381 p.

¹² Le “ personnel de renfort ” désigne chez H. S. Becker tous les médiateurs qui contribuent à la production collective d’une œuvre (artistique ou intellectuelle), fût-elle signée par un seul auteur, des collaborateurs jusqu’à la presse en passant par les secrétaires, éditeurs, imprimeurs, galeries, cinémas, salle de théâtre... tous engagés dans des rapports de *coopération* (non exempts de rapports de pouvoir). Pour ce qui est du collectif Gournay, nous n’étudions ici que quelques-uns des maillons de cette chaîne dans les limites de ce papier.

¹³ Sur la vie de Gournay, la source première reste l’*Éloge de Gournay* (1759) de Turgot. Parmi les biographies, citons celle, ancienne, de Gustave Schelle (*Vincent de Gournay*, Genève/Paris, Slatkine Reprint, 1984 (1897), 300 p.), et celles, plus récentes et bien documentées de Takimi Tsuda (“ Un économiste trahi, Vincent de Gournay ”, dans T. Tsuda (éd.), *Traité sur le Commerce de Josuah Child avec les Remarques Inédites de Vincent de Gournay*, Tokyo, Economic Research n° 20, Kinokuniya Company, 1983, p. 445-85) ; et surtout Simone Meyssonier, *La Balance et l’Horloge*, op. cit., p. 168-188.

¹⁴ Sur les élites négociantes malouines sous Louis XIV et un peu au-delà, voir le grand et beau travail d’André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo, une Élite Négociante au Temps de Louis XIV*, Saint-Malo, Éditions l’Ancre de Marine, 1991, 867 p.

¹⁵ Sur cette mutation, voir A. Lespagnol, “ Modèles éducatifs et stratégies familiales dans le milieu négociant malouin aux 17^e et 18^e siècles : les ambiguïtés d’une mutation ”, dans Angolini (F.) & Roche (D.) éd., *Culture et Formations Négociantes dans l’Europe Moderne*, Paris, Éditions de l’EHESS, Civilisations et Sociétés 91, 1995, p. 257-74.

ans et connut une belle ascension dans le milieu professionnel local, porté qu'il fut par le grand essor du commerce français au XVIII^e siècle¹⁶. Selon Turgot¹⁷, Jacques rentre au pays en 1744 pour discuter à Paris de “ quelques entreprises de commerce ” avec le gouvernement, probablement à l'occasion de “ l'affaire des retours ”, c'est-à-dire d'un plan de rapatriement de fonds français d'Amérique espagnole en France¹⁸. C'est alors que le ministre de la Marine, Maurepas, lui confia une mission officieuse de renseignements sur les ennemis et les alliés de la France en pleine guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), en Angleterre, Hollande, Allemagne¹⁹. Ayant bien mérité de la patrie comme espion économique, et après avoir hérité de son associé Jamets de Villebarre le marquisat de Gournay et épousé sa veuve, il se vit promettre une charge d'intendant du commerce après le retour de la paix en 1748. En attendant, il se sédentarisa à Paris, prit le titre de marquis, puis paracheva la conversion de ses capitaux économiques en capital symbolique et politique par l'achat d'une charge de conseiller au Grand Conseil en 1749. Devenu officiellement intendant du Commerce en 1751, il partagea son temps entre son domaine de Gournay-sur-Aronde, son appartement rue de Richelieu, et ses tournées en province. Fort de son double capital culturel de négociant provincial cosmopolite et de gentilhomme formé aux humanités classiques, le nouveau haut fonctionnaire de l'administration économique centrale réussit pleinement son intégration dans la société de cour louis-quinzienne, mais avec un audacieux projet réformateur : donner droit de cité aux groupes sociaux productifs, les négociants et les laboureurs, dans une société où la noblesse tenait un rôle prééminent et où les activités mercantiles étaient tenues pour viles²⁰. Soutenu par Trudaine, son supérieur direct et “ améliorateur ” notoire, mais isolé au sein de l'intendance du commerce²¹, ne détenant qu'un pouvoir de consultation et non de décision²², il recruta tout particulièrement au sein du vivier des négociants gentilshommes de l'Ouest (Bretagne et Sarthe), avec lesquels il avait tant d'affinités dispositionnelles, en les encourageant à publier pour se faire remarquer de l'administration parisienne. À part Butel-Dumont (Parisien) et Abeille (fils d'ingénieur du roi), tous viennent à la fois de province et du grand négoce international de l'Ouest. La plupart sont issus du tiers-état, sauf O'Heguerty (d'ascendance noble irlandaise par son père, un Jacobite exilé en France), Gournay et Dangeul qui ont des quartiers de petite noblesse urbaine. Hormis Montaudouin de la Touche qui resta dans le grand négoce nantais, et O'Heguerty qui avait déjà une carrière bien remplie au milieu du siècle, tous se reconvertirent dans l'administration au Bureau du Commerce (notamment à l'inspection des Manufactures, très ouverte aux roturiers)²³ ou dans une juridiction traitant des affaires économiques (Chambre

¹⁶ Turgot (“ Éloge de Vincent de Gournay ” (1759), dans *Formation et Distribution des Richesses*, Paris, GF, 1997, p. 123-124.).

¹⁷ *Idem*, p. 126.

¹⁸ L'affaire a été mise au jour par S. Meysonnier, *op. cit.*

¹⁹ G. Schelle, *Vincent de Gournay, op. cit.*, p. 22-24.

²⁰ Pour un bon aperçu du “ projet ” politico-économique de Gournay, voir son premier mémoire (adressé à Maurepas vers 1741-1748), dans Takumi Tsuda (éd.), *Mémoires et Lettres de Vincent de Gournay*, Tokyo, Kinokuniya Company LTD, 1993, p. 3-38.

²¹ Ses trois collègues (Boula de Quincy, Doublet de Persan et Michau de Montaran), en effet, étaient partisans d'une “ économie de police ” plus traditionnelle et suspicieuse envers les marchands.

²² Les intendants du commerce avaient une fonction non de décision mais de conseillers subalternes ; ils furent cependant parmi les premiers animateurs du Bureau du Commerce : traiter les requêtes et plaintes des corps de marchands, instruire les dossiers, préparer des rapports, suivre la correspondance et rédiger les arrêts, bref tout le travail préparatoire législatif.

²³ Sur ce corps de fonctionnaires d'Ancien Régime, et le rôle d'Abeille et Clicquot de Blervache dans la difficile promotion du libéralisme économique au sommet de l'État, voir l'ouvrage indispensable de Philippe Minard, *La Fortune du Colbertisme. État et Industrie dans la France des Lumières*, Paris, Fayard, 1998, 505 p. À côté des employés de bureaux, l'inspection recruta un nouveau type d'agents publics, experts spécialisés : cette

des Comptes), après avoir transité par la République des Lettres et publié sur les matières de “ commerce politique ”, qui attestaient de leur compétences économiques distinctives par rapport à la culture administrative dominante²⁴.

Gournay était déjà placé et tenu à un devoir de réserve, mais ses recrus (en comptant les hommes de lettres) publièrent chacun en moyenne cinq livres ou traductions entre 1750 et 1779, et particulièrement dans la décennie 1750 (environ 28 ouvrages), avec François Véron de Forbonnais²⁵, Georges-Marie Butel-Dumont²⁶, Simon Clicquot de Blervache²⁷, Louis-Joseph Plumard de Dangeul²⁸, mais aussi les abbés Gabriel-François Coyer²⁹ et Jean-Bernard Le Blanc. Plusieurs furent anoblis ou devinrent propriétaires terriens (Gournay donc, Abeille par lettres patentes en 1787, Forbonnais, Dangeul et Clicquot de Blervache acquièrent tous trois terre et seigneurie). On le voit, la réussite fut au rendez-vous, et la mise au goût du jour politique et mondain accomplie : “ L’économie politique est aujourd’hui la science à la mode. Les livres qui traitent de l’Agriculture, de la population, de l’industrie, du commerce & des finances, sont dans les mains d’une infinité de personnes qui, naguère, ne feuilletaient que des Romans. ”, lit-on dans la prose un peu emphatique du *Mercur de France* (novembre 1758, p. 69) en guise d’introduction à un long extrait d’un ouvrage de Butel-Dumont (*idem*, p. 67-79). Dotés des ressources culturelles légitimes, et peut-être du même coup *se sentant* légitime à donner une dimension politique et savante à leurs perspectives de négociants, aidés en cela par des hommes de lettres (en particulier l’abbé Morellet, fêru d’économie), les auteurs du collectif Gournay offrent un cas exemplaire de passage d’un savoir-faire pratique de riche négociant, local et international, à une science à prétention doctrinale. Ce passage à l’universel est indissociable d’un processus de *nationalisation* de l’entendement politique, c’est-à-dire d’une compréhension élargie de la politique à l’échelle du territoire, conçu et souhaité comme homogène, fluide et désenclavé, lieu d’exercice du pouvoir d’État, garant de l’intérêt général, et dont le roi n’est guère que l’incarnation³⁰. Cette *nationalisation* n’est pas refoulement ou dénégation des réalités provinciales, au contraire, puisqu’il s’agit de donner de donner la parole aux marchands et laboureurs éloignés de la capitale.

administration économique originale Selon l’auteur, l’inspection était “ à la croisée des politiques industrielles et du développement des institutions administratives ” (*idem*, p. 31).

²⁴ Sur cette “ stratégie éditoriale ” comme stratégie d’avancement social du groupe, nous avons suivi Loïc Charles, *La Liberté du Commerce des Grains...*, *op. cit.*, Partie II, 1. 3. “ Portrait de l’économiste en jeune ambitieux ”.

²⁵ Le plus productif du groupe : plusieurs articles pour l’*Encyclopédie* jusqu’au T. 5 (1765), les *Considérations sur les Finances d’Espagne* (1753), les *Éléments du Commerce* (1754), très inspiré de Hume ; *Examen des Avantages et des Désavantages de la Prohibition des Toiles Peintes* (1755), *Lettre à M. F., ou Examen Politique des Prétendus Inconvéniens de la Faculté de Commercer en Gros sans Déroger à sa Noblesse* (1756), *Recherches et Considérations sur les Finances de la France* (1758)... et plusieurs traductions, liste non exhaustive.

²⁶ *Histoire et Commerce des Colonies Angloises dans l’Amérique Septentrionale*, à Londres (Paris), Le Breton-Desaint-Lambert, 1754, xx-336 p.

²⁷ Qui intervint surtout sur le front de la lutte contre les “ monopoles ” des compagnies et maîtrises : *Le Réformateur* (1756), et surtout les *Considérations sur le Commerce et en Particulier sur les Compagnies, Sociétés et Maîtrise* (1758), auquel Gournay prêta directement son concours.

²⁸ *Remarques sur les Avantages et les Désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au Commerce et aux Autres Sources de la Puissance des États*, 1754, Leyde, 2^e éd., vi-408 p.

²⁹ *La Noblesse Commerçante*, Londres/Paris, Duchesne, 1756, 216 p. ; puis la *Défense de la Noblesse Commerçante*, Amsterdam/Paris, Duchesne, 1756, 152 p. + 206 p.

³⁰ Sur les conceptions de l’espace chez les économistes de l’Ancien Régime, on consultera l’ouvrage de Pierre Dockès, *L’Espace dans la Pensée Économique*, Paris, Flammarion, 1969, 461 p.. L’histoire intellectuelle de la

b. Mise en forme et mise en scène de la “ science du commerce ”

Daniel Roche³¹ a bien décrit les effets de l’attraction parisienne, qui invitait les diverses élites du royaume à se rallier à un modèle culturel commun d’absolutisme éclairé, mais qui en intégrant de nouveaux types d’entrants risquait aussi d’affecter le dit modèle. Une fois à Paris, pris dans des stratégies d’intégration de l’administration centrale, les collaborateurs de l’intendant virent leur entendement politico-économique s’élargir. Cette “ universalisation ” ne se produit certes pas par un brusque passage du pratico-local au théorico-national : ces négociants honnêtes hommes arrivèrent à Paris *déjà* remplis d’ambitions politiques et savantes fertilisées par leur éducation aristocratique et leur connaissance, bien plus originale alors, des économistes britanniques (mais aussi espagnols). Cependant, leur nouveau statut de prétendant à l’administration fut la condition de possibilité pour que ce qu’ils portaient en puissance puisse passer à l’acte (théorique). Gournay, qui ne publia guère sous son nom (les *Remarques sur Child* furent jugées trop audacieuses par Machault d’Arnouville, et la traduction de Child signée Butel-Dumont), faisait circuler ses mémoires administratifs en dehors du ministère, ceux-ci constituant la base de travail de ses collaborateurs. Leur production intellectuelle s’articule autour de trois grandes causes politico-économiques, toutes liées entre elles :

- 1) la revalorisation du statut des commerçants, ou plutôt du *riche négociant* ;
- 2) la diminution du taux d’intérêt, lié à l’impératif de réorienter le capital vers les activités productives au détriment de la finance et des rentiers ;
- 3) la critique des monopoles et des corporations, assise sur une assez puissante analyse des bienfaits de la libre concurrence comme vecteur de l’allocation optimale des ressources ; critique qui débouche sur un projet d’abolition du système des privilèges exclusifs accordés à tel ou tel communauté de marchands (Compagnie des Indes incluse).

Mais voyons de plus près “ l’effet capitale ” sur la genèse de la “ science du commerce ”. Avec la création du Bureau du Commerce sous Louis XIV, les représentants de la France industrielle et marchande (en la personne des douze députés des places commerçantes commerce) firent leur entrée dans l’administration centrale, quoique avec un rôle limité et consultatif. Une telle audience inaugura une circulation à double sens, de Paris vers la périphérie et des représentations des marchands et manufacturiers vers le sommet de l’État royal, de sorte qu’ils participèrent indirectement à la définition des politiques économiques et commerciales³². L’accumulation des savoirs négociants sous l’Ancien Régime est un phénomène bien réel et bien connu des historiens³³, notamment grâce aux manuels de pratique commerciale, à vocation soit pédagogique soit documentaire, qui reflètent assez fidèlement les formes de l’activité et de pensées marchandes : dénombrer, peser, mesurer ; tenir un livre de compte , connaître les taux de change et ses usages ; maîtriser la géographie et la jurisprudence commerciale³⁴.

nation dans la France moderne a été faite par David A. Bell, *The Cult of Nation in France : Inventing Nationalism, 1600-1800*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 2001, XIV-304 p.

³¹ *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, chap. VII : “ Le royaume réglé : Paris et les provinces ”.

³² Pour une analyse historique raffinée du fonctionnement du Bureau, voir David K. Smith, “ Structuring politics in early eighteenth century-France : the political innovations of the french Council of Commerce ”, *The Journal of Modern History*, vol. 74, 3, september 2003 p. 490-537.

³³ Voir en particulier la somme dirigée par Franco Angolini et Daniel Roche, *Culture et Formations Négociantes dans l’Europe Moderne*, op. cit., 593 p.

³⁴ Nous suivons ici Pierre Jeannin, “ Les manuels de pratique commerciale imprimés pour les marchands français (XVI^e-XVIII^e siècle) ”, dans Crouzet (François M.) dir., *Le Négoce International XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Economica, “ Collection économies et société contemporaine ”, 1989, p. 35-59. Sur les diverses compétences négociantes, voir du même auteur “ Distinction des compétences et niveaux de qualification : les savoirs

Avec Gournay et ses recrues, on a une contribution directe et qualitativement distincte, qui s’efforce de poser “ la science du commerce ” en l’opposant au savoir du négociant, et *a fortiori* du petit commerçant, et non pas seulement à l’économie de police traditionnelle.

Pour Gournay, la science du commerce “ n’est donc autre chose que de savoir tirer parti des avantages de son pays, d’y mettre l’argent et les hommes en action, et les terres en valeur. ”³⁵. Cette science, toute dédiée à l’État, n’est nullement celle des technologies de contraintes, dissuasion et punition à l’adresse des marchands de toute espèce dont on ne se défierait jamais assez, comme le veut la théorie de la police. Elle n’est pas non plus réductible au savoir-faire des commerçants, comme s’il suffisait de les “ laisser faire ”, et de leur déléguer la politique économique sans qu’ils le sachent pour atteindre l’équilibre optimal. *Mettre “ l’argent et les hommes en action ”, c’est mener une politique incitative et non coercitive* (par la baisse du taux d’intérêt, par l’anoblissement de l’état de négociant) ; et cela, seule la puissance publique dispose des moyens symboliques et macro-économiques pour les mettre en œuvre. Seule une science d’État peut se charger de rendre au commerce sa liberté et sa vigueur, *de produire la liberté* en indiquant les moyens de lever activement les contraintes qui pèsent sur la production de richesses. Elle enseigne comment l’État peut se faire actif “ facilitateur ” du commerce, de manière à préparer les conditions de son propre retrait et de le borner à terme à une fonction (certes drastique) de surveillance et d’application des lois. Deux niveaux de rationalité économique se font donc jour : celui, global et abstrait, du législateur, et celui, local et pratique, du négociant, sur laquelle le législateur compte précisément s’appuyer pour élever sa politique économique. Il convient en effet d’encourager l’esprit capitaliste rationnel du riche commerçant en gros, honnête par intérêt, qui vend à bon marché par calcul, qui en attirant les richesses étrangères dans sa patrie rétablit la balance du commerce, et dont l’intérêt privé épouse le bien public³⁶. Dans son *Éloge de Gournay*, Turgot, lié au groupe mais non dépendant de celui-ci, ramasse avec brio toute la mise en scène de la rupture épistémologique que le groupe pensait accomplir. Le futur Contrôleur général érige en modèle la trajectoire de l’intendant pour illustrer tout l’écart séparant la simple connaissance pratique du négociant rivé à ses affaires particulières et à son savoir-faire raisonné, et la hauteur de vue théorique de la *science du commerce*³⁷ qui sait voir les principes généraux derrière la profusion empirique des phénomènes. Mais remonter aux causes et “ aux ressorts simples de l’action ” implique une capacité d’abstraction qualitativement autre, telles que derrière la multiplicité foisonnante des hommes, nations et biens, au-delà de l’inconstance des modes, opinions et événements, se dégagent des lois et principes qui dirigent

négociants dans l’Europe moderne ”, dans Angolini (F.) & Roche (D.), *Cultures et Formations Négociantes...*, *op. cit.*, p. 363-397. À Paris, la publication des manuels de comptabilité marchande à la fin XVII^e siècle, qui proclame l’existence d’une “ science des comptes ”, reçoit le soutien des négociants parisiens (voir le point de Stéphane Van Damne, *Paris, Capitale Philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris, Odile Jacob, “ Histoire ”, 2005, p. 50-58).

³⁵ Écrit Gournay dans les *Remarques* sur Child (1752), dans Takumi Tsuda (éd.), *Traité sur le Commerce de Josiah Child avec les Remarques Inédites de Vincent de Gournay*, 1983, p. 285. Remarque congruente de Forbonnais : “ La science du négociant est celle des détails dont il s’occupe : la science du politique est le parti que l’on peut tirer de ces détails. ”, *Éléments du commerce*, Leyde, 2^e édition, 1754, T. 1, p. 85. On trouve l’expression “ science du commerce ” sous la plume du marquis d’Argenson, dans les *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, et dans un article du *Journal Économique* (avril 1751, p. 110-1), mais à chaque fois pour affirmer l’impossibilité de la dite science, qu’il assimile à la vieille et chimérique “ police ”.

³⁶ “ En s’occupant de sa fortune, le Négociant s’occupe nécessairement du bien public. ”, affirme O’Heguerty (*Essai sur les Intérêts du Commerce Maritime*, par M. D.***, La Haye, p. 5).

³⁷ Ce passage est commenté par Jochen Hoock, “ Discours commercial et économie politique en France au XVIII^e Siècle : l’échec d’une synthèse ”, *Revue de Synthèse*, IV^e S. N°1, janvier-mars, 1987, p. 64-73.

partout et toujours la marche du commerce. Et cela, “ c’est l’envisager en philosophe et en homme d’État. ”. Ce savoir politique ne relève pas d’une définition rigide de la science moderne, axiomatique, déductive, caractérisée par la certitude et formulant des lois invariables épuisant *a priori* la diversité empirique. Il dégage quelques “ principes généraux du commerce qui sont de même pour tout l’univers ”³⁸, et se conjugue avec un savoir empiriquement informé, historique et géographique relatif à la nation qui en fait l’objet. La dimension politique de cette science du commerce tranche avec la “ connaissance commune ” (pour reprendre l’expression de Bachelard) des commerçants, fondée sur l’observation usuelle et les traditions constituées, et réglé par le principe du profit maximal. Ainsi Forbonnais, contre le dogmatisme des physiocrates, opte pour une démarche inductive et conjecturale, plutôt que déductive et réglée par une “ évidence ” pleine et entière : “ Pour bien observer les faits, les principes abstraits sont la boussole qui doit guider ”, jouent un rôle heuristique mais ne donnent pas toute la variation des faits ou “ vérités locales ” que seule l’expérience peut fournir³⁹.

C’est Morellet qui reconstitue retrospectivement et explicitement le saut qualitatif de la *science du commerçant* au *commerce politique*, dans la présentation de son *Dictionnaire de Commerce*, prenant le contre-pied de ses prédécesseurs comme Savary⁴⁰. L’abbé décrit trois étages de la science du commerce. Les deux premiers appartiennent au *négociant* : 1) la connaissance relative, empirique des faits particuliers qui “ demande de la part du négociant un degré de sagacité, d’attention, d’esprit, d’activité, de talent, de génie même ”⁴¹; 2) la connaissance générale des opérations de commerce indépendamment du lieu et de l’État où elles se déroulent (arithmétique, tenir ses comptes, établir une manufacture, exploiter une terre, faire du change...). Mais à *l’homme d’État*, est nécessaire “ la science de l’économie politique qui (...) s’efforce de déterminer les meilleures loix par lesquelles on peut diriger au plus grand bonheur des sociétés le Commerce, ce lien puissant des hommes entre eux, &c. ”⁴². *Cette science n’est donc rien d’autre que celle du bien public*, du ressort de l’homme d’État ou de l’homme de lettres, lesquels par leur capacité d’abstraction s’élèvent “ au-dessus de l’usage & de l’opinion (...) exempt des préventions d’état et d’habitude, il est plus capable d’atteindre à la vérité. ”⁴³. À cet égard, la science économique balbutiante ne cherchait nullement à s’affranchir de la politique, mais plutôt à se détacher du point de vue du praticien et du monde marchand. Rejetée dès lors dans l’ombre des savoirs profanes, la connaissance pratique des marchands prétendait pourtant *elle aussi* au titre de science,

³⁸ écrit Gournay au Prévôt des marchands de Lyon en 1752, dans T. Tsuda, *Mémoires et Lettres de Vincent de Gournay*, op. cit., p. 137.

³⁹ *Principes et Observations sur le Commerce*, Amsterdam, Marc Michel Rey, réédition Kraus Reprint, München, 1980, p. VI.

⁴⁰ “ m’étant convaincu par un examen réfléchi de cet ouvrage [le *Dictionnaire Universel*], que le fond et la forme n’en valaient rien, je conçus le projet d’un dictionnaire nouveau, sur un plan beaucoup plus vaste, et par là beaucoup plus difficile à exécuter (...)”, avoue-t-il crûment dans ses *Mémoires sur le Dix-Huitième et la Révolution*, Paris, Mercure de France, “ Le Temps Retrouvé ”, 2000 (1821), p. 185. Voir l’étude de Jochen Hoock, sur “ Le phénomène Savary et l’innovation en matière commerciale en France aux XVII^e et XVIII^e siècles ”, 1989, dans Klintz (Jean-Pierre) éd., *Innovations et Nouveaux Techniques de l’Antiquité à nos Jours*, Strasbourg, Association interuniversitaire de l’Est, p. 113-123. Son livre ne connut pas moins de 17 rééditions à Paris entre 1675 et 1800, sans compter Lyon, Genève et Amsterdam. Il s’inscrit cependant dans un engouement plus large (sur les dictionnaires de commerce au XVIII^e siècle, des Savary à Morellet, voir Jean-Claude Perrot, *Une Histoire Intellectuelle de l’Économie Politique, XVII^e-XVIII^e siècle*, op. cit., p. 97-125).

⁴¹ André Morellet, *Prospectus d’un Nouveau Dictionnaire de Commerce*, Paris, Estienne frères, 1769, p. 325. Il s’agit de savoir discriminer les marchandises selon leur qualité et leur quantité, leur circuit spécifique et géographique, les compétences négociantes étant ici aussi diverses que l’expérience, c’est-à-dire de (comme dirait Aristote) la connaissance des faits particuliers.

⁴² *Idem*.

⁴³ *Ibidem*, p. 376

comme l’auteur de cette *Bibliothèque des Jeunes Négociants* qui rappelle à Malesherbes, peu avant l’entrée en scène de Gournay, que l’arithmétique marchande est bien “ ce que l’on nomme *la science du Commerce*. ”⁴⁴. Et le *Parfait Négociant* (1675), tant dévalorisé par Morellet, ne véhiculait-il pas un ambitieux projet de politique économique globale ?

Le travail itinérant de ces agents de l’État royal dans les provinces auprès des intendants des généralités ou dans les manufactures s’inscrivait toujours dans le projet de faire valoir le rôle social du négociant et l’utilité de la libre concurrence contre les monopoles détenus par les corporations⁴⁵. Ainsi, on observe constamment dans les rapports et correspondances de Gournay *une montée en généralité à partir de cas d’espèce soumis à son expertise*. Comment, par exemple, l’intendant évalue-t-il les plaintes des sucriers d’Angers et de la Rochelle, au nom de leur privilèges exclusifs, contre la Compagnie de Jésus, qui a fait construire une sucrerie sans autorisation ?⁴⁶. Plutôt que de mettre en balance les arguments des deux parties avant de trancher de manière pondérée en fonction d’impératifs de justice et de police, l’intendant se fait *savant* plutôt que *juge*, et subsume le cas d’espèce sous la problématique générale de la concurrence et des résistances qui lui sont opposées. S’il prend résolument le parti de la Compagnie, ce n’est pas par déférence pour l’Église, mais c’est parce que, muni de la science du commerce, il démystifie la rhétorique dénonciatrice des marchands de défense de privilèges comme voile d’un intérêt égoïste mal compris et corporatif. Et si les Compagnies se saisissent du Bureau, c’est bien parce que les moines, main d’œuvre ascétique par *ethos* religieux, disciplinée et bon marché, les menacent par leur compétitivité imbattable⁴⁷. L’intendant évalue donc ce litige local précis non par souci d’établir une juste balance entre intérêts opposés pour satisfaire le bien public dont les magistrats revêtus de l’autorité souveraine sont garants, mais au nom d’un savoir performatif informé des lois de l’équilibre économique. Il propose de débouter les compagnies ainsi qu’un projet de loi autorisant les membres du clergé régulier à travailler et à commercer, non comme mesure ponctuelle de politique économique, mais comme projet global visant à faire de la France une *nation commerçante* en dépit des carences de son esprit capitaliste et de son *ethos* catholique, afin de faire pièce à la menaçante république commerçante de l’autre côté de la Manche.

II. Transfert international : le parisianisme français au miroir de la “ République commerçante ” de Londres

⁴⁴ Larue prie le directeur de la Librairie de lui accorder une permission avec privilège pour publier son manuel de commerce, afin de lancer le projet d’ “ une académie Royale du Commerce (...) qui auroit pour but suivant mon plan d’enseigner gratis, sans qu’il en coutat rien à l’État, soit aux Enfants des Nobles ainsi qu’à ceux des roturiers, ce que l’on nomme *la science du Commerce*. ” (nous soulignons), lettre du 26 février 1746, BNF, NAF 3344, ff. 117. Pierre Jeannin relève aussi que plusieurs manuels du XVIII^e siècle affichaient l’ambition d’exposer une telle “ science du commerce, mais offraient “ plutôt un mélange ou une juxtaposition de renseignements ou d’instructions techniques partielles et de conseils de conduite relevant plus de la sagesse des nations ou de la morale que d’une stratégie. ” (“ Distinction des compétences et niveaux de qualification... ”, *op. cit.*, p. 375).

⁴⁵ “ (...) lorsque j’ai désiré la charge d’Intendant du commerce, j’y ai été poussé par l’espoir de rapprocher un peu plus le commerce et les négociants des personnes en place. ”, écrit Gournay à Trudaine en 1758, dans Takimi Tsuda, *Mémoires et Lettres de Vincent de Gournay*, Tokyo, Kinokuniya Company LTD, 1993, p. 106. Ph. Minard a analysé la (difficile) action des réformateurs au sein du bureau du Commerce (*La Fortune du Colbertisme*, *op. cit.*, chap. IX not.).

⁴⁶ “ Si le travail des gens de mainmorte et la faculté qui leur serait accordée d’en mettre les productions dans le commerce serait utile ou préjudiciable à l’État ”, dans T. Tsuda, *Mémoires et Lettres...*, *op. cit.*, p. 64-79.

⁴⁷ *Idem*, p. 68-69.

a. La contribution des économistes patriotes à l'importation des idées britanniques au XVIII^e siècle français

Les échanges culturels entre la France et la Grande-Bretagne furent longtemps défavorables à la seconde, avant que le flux ne commence à s'inverser au lendemain du règne du Roi Soleil⁴⁸ : on commença alors à célébrer la grandeur scientifique (Newton, Harvey...), philosophique (Locke surtout) et même littéraire (Shakespeare – contesté et admiré, Richardson ou Fielding) des Anglais, de plus en plus en traduits en français. On pointa la singularité d'une république commerçante et modérée, libre et puissante, pour mieux critiquer l'absolutisme français, empêtré dans ses difficultés fiscales. On reçut fraternellement les exilés jacobites qui apportèrent avec eux bien des éléments de la culture britannique (philosophique, économique, technologique ...) L'immense succès des *Lettres Philosophiques* (1734) d'un Voltaire, les nombreux textes anglomanes de l'abbé Prévost, mais aussi les *Lettres d'un François sur les Anglois* (1745) de l'abbé Le Blanc, ouvrage de référence sur la vie politique britannique jusqu'à Montesquieu, contribuèrent (pour ne citer qu'eux) à cet engouement pour l'Île, sur laquelle on projetait le rêve d'une France rénovée. Mais c'est à partir de 1748, avec la publication de *L'Esprit des Lois* et le traité d'Aix-la-Chapelle, que s'ouvrit une intense période d'anglomanie, redoublée par l'inquiétude quant à la pérennité de l'hégémonie française⁴⁹. Montesquieu y dessine le portrait d'une république moderne, libre car modérée (via le rôle du Parlement qui canalise la ferveur populaire et laisse s'exhaler et s'équilibrer les passions des partis opposés), qui distingue les talents et les mérites ; une société aux mœurs un peu terre-à-terre et utilitaire, mais tumultueuse, patriote et belliqueuse par intérêt mercantile, incitant son gouvernement à étendre son empire sur les mers. Préoccupé par la menace britannique⁵⁰, le groupe de Gournay se positionne largement par rapport à Montesquieu, ses développements sur l'économie politique et plus encore à sa fameuse analyse de la Constitution anglaise⁵¹, tout en puisant directement aux sources britanniques grâce à leurs compétences linguistiques et leur connaissance directe de l'Île. L'agressive et conquérante Angleterre, toute dévouée aux intérêts de son commerce, commençait sérieusement à menacer l'hégémonie française en Europe, ce qui n'était pas sans paradoxe : “ comment la Grande-Bretagne, moindre de plus de moitié que la France en hommes & en terres, possède une Marine, un Commerce & des revenus si supérieurs à ceux de la France, en proportion du

⁴⁸ Voir René Pillorget, “ Quelques échanges culturels franco-anglais au cours des temps modernes ”, dans *Les Échanges Culturels à l'Époque Moderne*, Paris, 1986, p. 55-71. Mais aussi : Claude Nordmann, “ Anglomanie et Anglophobie en France au XVIII^e Siècle ”, *Revue du Nord*, LXVI, 261, 1984, p. 787-803 ; Frances Acomb, *Anglophobia in France, 1763-1789, an essay in the history of constitutionalism and nationalism*, Durham, North Car., Duke University press, 1950, XIV-167 p. ; Josephine Grieder, *Anglomania in France, 1740-1789 : Fact, Fiction and Political Discourse*, Genève/Paris, Droz, 1985, XII-276 p.

⁴⁹ Sur la réception de *L'Esprit des Lois*, voir Paul Vernière, *Montesquieu et l'Esprit des Lois ou la Raison Impure*, Paris, SEDES, chap. IV. Et sur le contexte culturel et politique spécifique de l'année 1748, voir Larrère (Catherine) & Volpilhac-Augier (Catherine) dir., *1748, L'Année de L'Esprit des Lois*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 1999, 191 p.

⁵⁰ Comme toute le ministère français au cours du XVIII^e siècle, paniqué et admiratif devant les réussites anglaises, qu'il s'exagérât cependant beaucoup, voir François Crouzet, *De la Supériorité de l'Angleterre sur la France. L'Économique et l'Imaginaire, XVII^e-XX^e Siècles*, Paris, Perrin, “ Pour l'Histoire ”, 1985, chap. 5 “ Les sources de la richesse vues par les Français du XVIII^e siècle ”. Mais le collectif Gournay ne fut pas pour rien dans cette mise au jour de la menace britannique.

⁵¹ Voir *De l'Esprit des Lois*, L. XI, chap. 6 ; et L. XIX, chap. 17. L. Ce point est bien mis en évidence par L. Charles, “ L'économie politique française et le politique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ”, *Séminaire Histoire du Libéralisme en Europe*, Brochure n° 3, CREA, 2002, 39 p.

nombre de ses hommes & de l'étendue de ses terres. ”, s'interroge Plumard de Dangeul⁵². Ce dernier, Gournay, Forbonnais ou Le Blanc, – tous séjournèrent à Londres : les deux premiers comme “ espions économiques ”, le troisième comme négociant, et le dernier pour accomplir un voyage initiatique culturel et politique dans la nation étrangère déjà la plus en vogue dans la République des Lettres. Remarquons à cet égard que les transferts culturels ne sont pas toujours le fruit d'une cosmopolitisme fraternel, mais peuvent découler directement d'objectifs géopolitiques. Tel est le grand horizon théorico-politique du travail d'expert de Gournay, qu'il ne perdra jamais de vue dans son activité d'intendant du commerce, et même ses efforts d'experts les plus *localisés* pour promouvoir les bienfaits de la concurrence auprès de telle ou telle communauté de marchands et fabricants sont explicitement destinés à faire pièce aux Anglais⁵³. L' “ anglomanie ” admirative du collectif Gournay n'est donc pas une anglophilie : il s'agit de s'inspirer des pratiques britanniques pour retourner les armes de ses ennemis contre lui⁵⁴. Le lancement d'un programme de traductions (voir Tableau 2 en annexe) s'inscrit dans ce projet : économistes-négociants comme Mun, Davenant, Child, Decker ; penseurs politiques plus contemporains comme ces deux grands whigs conservateurs que sont Tucker⁵⁵ et Hume et son antagoniste Bolingbroke, tory critique du pouvoir des financiers de Londres. Ajoutons que Gournay fut à l'origine de la publication en 1755 d'un classique de l'économie politique en langue française, l'*Essai sur le Commerce en Général* de Cantillon, un Irlandais exilé en France.

La lecture des Britanniques constitua pour les acteurs du groupe de Gournay, tous anglophones (par obligation professionnelle ou par anglomanie de lettrés) un moyen privilégié tant de légitimer la transgression des frontières sociales intérieures, que d'en tirer prétexte pour exiger une réforme urgente du royaume, mettant en balance les réussites insolentes de l'île et les “ retards ” de l'impotente monarchie. Ils importèrent simultanément des valeurs et éléments culturels situés en marges des valeurs dominantes d'Ancien Régime, et une culture *transnationale* de commerçants cosmopolites. Bien sûr, les élites lettrées (et notamment les philosophes) développaient depuis longtemps une culture humaniste qui passait les frontières territoriales, mais tenaient rarement l'économie politique pour une activité digne des humanités. Pour donner une assise légitime à leur critique de l'ordre monarchique, le groupe de Gournay tourne son regard du côté de l'Angleterre, devenue la principale rivale de la France, et dont la réussite paraissait liée à la *fluidité sociale* d'une société non cloisonnée par les ordres.

b. Faire de la France une monarchie commerçante

Selon John Nickolls (prudent pseudonyme de Plumard de Dangeul), les Anglais ont la réputation d'être à la pointe de la “ science du Commerce ”⁵⁶, tiennent en haute estime les sciences et arts utiles, quand les Français, toujours frivoles, se piquent de beaux-arts, de théâtre et de métaphysique. Épousant assez bien le mouvement encyclopédique, le collectif Gournay entend réhabiliter parmi les savoirs tenus pour peu honorables

⁵² *Remarques sur les Avantages et les Désavantages de la France et de la Grande-Bretagne par rapport au Commerce et aux Autres Sources de la Puissance des États*, 1754, Leyde, 2^e éd., p. 47.

⁵³ “ L'esprit dans lequel j'ai fait ces projets de lettre est pour éviter de rendre la condition de nos fabricants pire chez nous qu'elle ne serait chez nos rivaux. ”, écrit-il à Trudaine le 19 décembre 1752, dans T. Tsuda (éd.), *Mémoires et Lettres de Vincent de Gournay*, *op. cit.*, p. 155.

⁵⁴ “ Soyons assez grands pour les reconnoître pour nos maîtres en cette partie, et assez courageux pour tourner contre eux leurs propres maximes : dès-lors nous ramènerons bientôt la balance, et sans doute un jour la supériorité, aussitôt que notre activité sera ranimée par une réduction d'intérêt considérable. ”, *ibidem*, p. 37.

⁵⁵ dont Dangeul, par ailleurs, emprunte le début du *Brief Essay* (librement adapté en français) pour introduire son propre livre.

⁵⁶ L.-J. Plumard de Dangeul, *Remarques sur les Avantages...*, *op. cit.*, p. 203.

(“ mécaniques ” et non “ libéraux ”), l'économie politique marchande, peu spirituelle mais ô combien plus utile au bien public : le paradigme anglais permettait de mettre en contraste la dimension artificielle et superficielle de la “ civilisation ” à la française (brillante mais qui se meut dans la sphère des apparences et de la vanité), et le processus économico-technique de civilisation des Anglais⁵⁷. L'utile est opposé au futile de la société de cour et des apparences. Ainsi l'abbé Le Blanc célèbre l'Angleterre comme “ une école de politique pour les autres pays de l'Europe, qui ont secoué le joug de l'ignorance et de la superstition. ”⁵⁸, cela dit contre la tendance nationale à la *frivolité* contre laquelle luttent courageusement et avec patriotisme Dangeul et Forbonnais, insiste l'abbé.

Mais n'était-ce pas offenser les principes de la constitution monarchique, gouvernement inégalitaire marqué par la hiérarchie des rangs et la prééminence axiologique de l'honneur et des vertus héroïques de la noblesse militaire ? Anoblir le commerce, c'était risquer d'ouvrir la noblesse au tiers-état et à tout individu méritant dans les affaires, c'est-à-dire de la démocratiser, à donc à terme de l'anéantir ; une monarchie commerçante n'aurait guère été qu'une république dissimulée comme l'Angleterre⁵⁹. Non, répond Gournay, le commerce et sa liberté n'est pas bonne pour la seule république, contrairement aux affirmations de Montesquieu sur l'incompatibilité de l'honneur et de l'intérêt⁶⁰ : qu'il n'y a nul lien nécessaire entre “ la police des arts ” et la “ forme du gouvernement ”, entre économie et politique⁶¹. Non : rendre la France commerçante ne risque pas d'en faire une république, au contraire, puisque la puissance de l'État monarchique est davantage apte à triompher de toutes les résistances (populaires, corporatives, parlementaires) à l'établissement de la liberté du commerce que le régime parlementaire, plus passionnel et tumultueux⁶². Puisque, aussi, on peut envisager une noblesse renouvelée, qui reconnaisse la dignité publique des activités mercantiles et son rôle moteur dans une guerre devenue économique⁶³. Le groupe de Gournay fait un usage intensif de la référence anglaise sous trois rapports :

⁵⁷ Si les Anglais “ (...) n'ont pas égalé les Italiens et les Français dans les Arts de Goût, aucun Peuple ne les a surpassé dans des Arts qui étant beaucoup plus utiles, ne peuvent pas moins être moins nobles ; je veux parler de ceux qui rapport à l'Agriculture et au Commerce, les deux véritables sources de notre richesse. ”, explique Jean-Bernard Le Blanc, “ Préface du traducteur à Monsieur le docteur Lami, professeur à Florence ”, dans David Hume, *Discours Politiques de M. Hume*, Amsterdam (Paris), Lambert, trad. Jean-Bernard Le Blanc t. I, p. vi. La réception de Hume, figure centrale du *Scottish Enlightenment*, et de son analyse du *refinement* dans les *Political Discourses* joua en France un rôle important dans l'idée des vertus civilisatrices du “ commerce ”, des science et des arts.

⁵⁸ *Idem*, p. viii.

⁵⁹ “ les grands, dans ce pays de liberté, s'approcheraient plus du peuple ; les rangs seraient donc plus séparés, et les personnes plus confondues. ”, puisque les critères de distinction sont les richesses et le mérite personnel, explique Montesquieu, *De l'Esprit des Lois*, Paris, GF, 1979, T. 2, p. 484.

⁶⁰ Montesquieu, cependant, estimait que le luxe monarchique stimulait les dépenses ostentatoires et encourageait le commerce ; mais il refusait généralement la perspective de la noblesse commerçante, qui altérerait les principes de la monarchie française fondée sur l'honneur (même faux) et non sur le commerce (comme l'Angleterre et la Hollande).

⁶¹ Dans T. Tsuda, (éd.), *Traité sur le Commerce de Josiah Child...*, *op. cit.*, p. 258.

⁶² Turgot résume bien cette idée quelques années plus tard, relevant les obstacles que la participation populaire oppose à l'établissement de la liberté : “ la constitution républicaine met quelquefois des obstacles à la réformation de certains abus, lorsque ces abus ne peuvent être corrigés que par une autorité dont l'exercice le plus avantageux au peuple excite toujours la défiance. ”, A. R. J. Turgot, “ Éloge de Gournay ”, *op. cit.*, p. 130.

⁶³ “ la guerre se faisant aujourd'hui plutôt par l'opposition des richesses de nation à nation, qu'en opposant homme à homme ”, précise Gournay, dans T. Tsuda, *Remarques Inédites...*, *op. cit.*, p. 301. L'idée selon laquelle la balance du commerce est véritablement celle des pouvoirs sur la scène internationale, que l'économie détermine la puissance politique dans l'Europe moderne et éclairée, est martelée par le collectif Gournay (par exemple, F.Véron de Forbonnais, *Le Négociant Anglois*, Dresde (Paris), Estienne Frères, vol. 1, 1753, p. ii ; G. F. Coyer, *La Noblesse Commerçante*, Londres/Paris, Duchesne, 1756 p. 159 ; J.-B. Le Blanc, *Le Patriote Anglois*, Genève, 1756, p. ix....).

1) **Honorer et consulter les négociants** : si l'Angleterre a su associer les commerçants à la conduite des affaires publiques, c'est parce qu'elle reconnaît leur rôle civique éminent, qui est d'enrichir la nation. Le négociant peut devenir membre du Parlement et participer à la conduite des affaires publiques, aux côtés du roi et de la noblesse, relève Gournay dans son mémoire-programme adressé à Maurepas⁶⁴. Alors qu'en France, le négoce est tenu par les législateurs comme une activité contraire à la noblesse et à la vertu, activité découragée par la vénalité des offices qui a pour effet pervers de détourner des activités productives les vocations commerciales et des capitaux, en plus de concentrer les élites de la nation dans Paris et de les aligner sur les valeurs dominantes des dirigeants parisiens.

Pour protéger le consommateur, l'économie de police préconise de mettre sous surveillance l'activité marchande, réglée par l'avidité et la mauvaise foi, car “ (...) la tromperie étoit si fort inséparable du commerce que le souverain devoit veiller continuellement pour l'empêcher. ”⁶⁵. De sorte que la Couronne dépêche ses agents dépourvus de toute culture économique de terrain pour faire appliquer un règlement tatillon, au nom d'une justice qui présume le marchand de mauvaise foi⁶⁶. Or, selon Gournay et ses amis, le négociant n'est pas cet être vil animé par une cupidité irrationnelle qui le conduit à piper le client sans vergogne : le parisianisme des dirigeants français, coupables de provincialisme intellectuel et de méconnaissance des pratiques politiques des voisins, fait que “ peu de gens à Paris distinguent le négociant qui fait mouvoir les flottes, et qui en secourant les pays étrangers enrichit le sien d'avec le marché en détail ”⁶⁷. Pour anoblir le statut du riche négociant, il est en effet nécessaire de distinguer *petit boutiquier* (qui ne cherche guère qu'à acheter au plus bas et à revendre au plus cher) et *grand navigateur* (citoyen riche et libre qui calcule et investit sur le long terme) dont l'activité profite à toute la nation en tirant de l'étranger de nouvelles richesses. Il s'agit d'élever l'activité capitaliste rationnelle au rang d'une dignité publique, et de faire du négociant, un citoyen actif. Gournay s'étonne ainsi de voir les Français “ les moins versés dans le commerce, exalter la grandeur de celui des Anglais et des Hollandais et témoigner une sorte d'admiration pour les négociants de ces deux nations, tandis qu'ils semblent ignorer que la même profession produit à leurs pays les mêmes avantages, et que leur compatriote qui l'exerce devrait mériter la même estime qu'il accorde aux étrangers. ”⁶⁸. L'importation à bon escient de ce caractère culturel britannique (mais aussi Hollandais) sur une terre marquée par la forte prééminence de la noblesse allait susciter une querelle bien française, celle de la noblesse commerçante⁶⁹.

⁶⁴ dans T. Tsuda, (éd.), *Traité sur le Commerce de Josiah Child...*, *op. cit.*, p. 11

⁶⁵ dans T. Tsuda, (éd.), *Traité sur le Commerce de Josiah Child...*, *op. cit.*, p. 249. Gournay décrit ici (avec grande exagération et déformation) l'économie de police encore dominante, mais pas unanimement partagée) chez les administrateurs du bureau du Commerce. Sur la théorie de la police au XVIII^e siècle, voir Steven L. Kaplan, *Bread, Politics and Political Economy in the Reign of Louis XV*, trad. *Le Pain, le Peuple et le Roi*, Paris, Perrin, chap. I et II.

⁶⁶ Ce qui revient à “ (...) conduire le commerce sans hommes de commerce. On a livré presque entièrement l'administration des fabriques à des inspecteurs. Ces hommes sans connaissances des principes du commerce ont fait des réglemens par état, en multipliant les loix. ”, *idem*, p. 250-251. Cette critique de l'inspection des Manufactures fait tout l'objet des *Considérations sur le Commerce* de Clicquot de Blervache... qui deviendra inspecteur général après avoir proposé d'abolir cette institution.

⁶⁷ dans T. Tsuda (éd.), *Mémoires et lettres...*, *op. cit.*, p. 10.

⁶⁸ *Idem*, p. 10-11. Remarque congruente de Le Blanc dans sa “ Préface... ”, *op. cit.*, p. xlvi-lv.

⁶⁹ Loïc Charles a clairement établi que la référence anglaise chez le groupe de Gournay n'est nullement une réplique des auteurs qu'ils lisent et traduisent : la “ science anglaise chez le commerce ” a sa propre originalité, qui tient à l'effet d'hybridité suscitée par tout transfert culturel ou “ histoire croisée ”, voir L. Charles, *La Liberté du Commerce des Grains...*, *op. cit.*, p. 159-167. Pour l'histoire de cette querelle, Jacqueline Hecht, “ Un problème de population active au XVIII^e siècle, en France : la querelle de la noblesse commerçante ”, *Population*, 37, n° 2,

2) Rationaliser les procédures de décision par l’opinion publique : les finances publiques relevait encore du secret d’État, quand Gournay appelle de ses vœux, après le fermier général Dupin⁷⁰, la formation d’“ un Bureau ou Conseil du commerce, où toutes les parties du commerce aboutissent, et où l’on voit tout objet du commerce ”⁷¹, et qui encourage l’émulation parmi les citoyens pour soumettre à la nation des projets économiques, techniques et industriels. Pour décentraliser les catégories mentales des administrateurs, tout en centralisant les informations sur l’état du commerce dans chaque province, il convient donc de faire communiquer les bureaux pour mieux évaluer l’interdépendance des activités économiques nationales, et donc expertiser au mieux l’état du royaume⁷². Sa critique de la “ bureaucratie ”, néologisme qu’on lui attribue, consiste à pointer l’éloignement des administrateurs des réalités du terrain, leur volonté de tout contrôler et réglementer. Et Gournay d’ériger en exemple les élites politiques britanniques qui tiennent “ la science et les connaissances du commerce ” nécessaires à l’homme d’État, qui “ vont s’instruire à la source chez leurs principaux marchands avec qui ils vivent et conversent, et chez qui souvent ils ont longtemps demeuré. ”⁷³. Ce qui revient à proposer d’élargir l’expertise économique au-delà du cercle des administrateurs, auprès de ceux qui ont une véritable expérience des affaires, afin que la bureaucratisation de l’État ne le coupe pas de ses forces vives : l’expert comme détenteur d’un savoir-faire correspond bien à la définition courante de l’expert au XVIII^e siècle, – un homme “ Fort versé, fort expérimenté en quelque art qui s’apprend par expérience. *Il est fort expert en Chirurgie.* ” (*Dictionnaire de l’Académie Française*, 1762, p. 699)⁷⁴. La liberté des débats permet en effet de canaliser l’expression des différents intérêts économiques du royaume via le Bureau, ce que fait l’Angleterre par l’intermédiaire de son Parlement, puisqu’on risque moins de se tromper à plusieurs que tout seul ou à quelques-uns (réunis dans leur forteresse parisienne), en particulier pour fixer le montant et l’assiette de l’impôt : “ cette publicité de l’état de nos forces est très-avantageuse vis-à-vis du Corps de la Nation. Elle est moins exposée à être trompée elle-même sur son État, et le Crédit public en est plus solide ”, explique Dangeul “ Nickolls ”⁷⁵ dans un éloge de la Chambre basse britannique, qui accueille des citoyens d’horizons sociaux hétérogènes, tous incités à l’action publique par l’émulation que suscite l’honneur de devenir un représentant de la nation. Le rôle instructeur de l’opinion publique, qui prend une autre configuration dans une France dépourvue de Parlement électif mais dotée d’autres institutions “ représentatives ” de l’intérêt de la nation (cours souveraines, académies, administration, salons, publication...), s’inspire donc directement d’une certaine lecture de la vie politique britannique⁷⁶.

p. 267-289. Et pour une interprétation plus récente, lire David J. Smith, “ Social, categories, the language of patriotism and the origins of the French Revolution ”, *The Journal of Modern History*, n° 72, 2000, p. 339-74.

⁷⁰ Claude Dupin, *Economiques*, Paris, Librairie des Sciences politiques et sociales, 1913 (1745), p. 289 sqq.

⁷¹ dans T. Tsuda (éd.), *Traité sur le Commerce de Josiah Child...*, *op. cit.*, p. 401.

⁷² “ Nickolls ” (Dangeul) loue les vertus du bureau du Commerce français, qui autorise un regard synoptique sur l’état économique du royaume et sa balance du commerce, et encourage l’activité industrielle ; qui fait travailler ensemble les différents ministères : “ Enfin dans ce Conseil, le Commerce, la Marine & les Finances sont réunies, se prêtent des secours mutuels & nécessaires. ”, L.-J. Plumard de Dangeul, *Remarques sur les Avantages...*, *op. cit.*, p. 4-5.

⁷³ dans T. Tsuda (éd.), *Traité sur le Commerce*, p. 285.

⁷⁴ Même tonalité dans le *Dictionnaire de Trévoux* (1772), qui n’oublie cependant pas le rôle de la théorie : “ Celui qui est fort expert dans la connoissance d’un art qui s’apprend par l’expérience jointe à la théorie. Ce Chirurgien est fort expert dans son art. ” (p. 981).

⁷⁵ *Remarques...*, *op. cit.*, p. 155.

⁷⁶ Sur cette question, deux articles nous ont été précieux : Robin J. Ives, “ Political publicity and political economy in eighteenth century France ”, *French History*, Mars 2003, Vol. 17, n° 1, p. 1-18 ; ainsi que L. Charles, “ l’économie politique française et le politique au XVIII^e siècle ”, *op. cit.*, not. p. 24-25. Cette

3) L'importation de rhétorique patriotique britannique, qui permettait de repenser l'articulation entre intérêt privé, bien public et vertu dans une nation commerçante, afin d'inciter les citoyens de tous états à prendre part au bien public. Le groupe de Gournay privilégia les économistes anglais et écossais parce qu'ils étaient tout autant des penseurs politiques, et surent anoblir ce type particulier de pratique discursive qui était loin de passer pour un art libéral digne de la culture humaniste en France, à savoir *l'économie politique*, nouveau chapitre de *l'humanisme civique* en Grande-Bretagne, ré-élaboration de la *raison d'État et de la théorie de la police* en France⁷⁷. À cet égard, si le groupe semble avoir une certaine prédilection pour les *tories* libéraux (Davenant, Child ou Bolingbroke), il semble moins intéressé à prendre le parti de l'un ou de l'autre camp qu'à emprunter aux deux de quoi bricoler un patriotisme monarchique et marchand français. C'est pourquoi leur problématique semble se situer au croisement de deux penseurs censés être très opposés, Bolingbroke et sa rhétorique patriotique néo-républicaine d'une part, Hume et son analyse whig des bienfaits du libre commerce dans l'histoire (des bienfaits de la balance du commerce et des méfaits de la jalousie commerciale) de l'autre, tous deux traduits par l'abbé Le Blanc : le premier exerça une forte attraction sur les Lumières françaises, la traduction en 1754 des *Political Discourses* du second connut un grand succès. À une époque où la vertu politique paraissait révolue et la seule fidélité envers le prince insuffisante à mobiliser les citoyens, comment en faire en sorte, dans une problématique machiavélienne, que les citoyens aient *intérêt* au bien public ? Gournay, avant même Montesquieu, releva la capacité des Anglais à faire fi de leurs divisions en cas de crise, non par une vertu politique sacrificielle, mais parce que les particuliers deviennent patriotes par intérêt bien compris, la perpétuation de leurs fortunes étant indissolublement liée à celle de leur nation par le système de crédit public⁷⁸. Deux conditions doivent être réunies pour accomplir le bien public et faire de la France, une monarchie commerçante :

- les mécanismes de la libre concurrence d'abord, qui incite les comportements individuels à se rationaliser plus efficacement que la contrainte réglementaire⁷⁹. Le bien public résulte de l'émulation et de la libre poursuite des activités économiques privées, quand les corporations y font obstacle par les rentes de situation qu'elles instituent au profit des maîtres⁸⁰. Ce n'est pas l'intérêt individuel qui s'oppose à l'intérêt général, mais les “ intérêts particuliers ”, c'est-à-dire attachés à des groupes dotés de privilèges.
- Un système d'incitations honorifiques qu'offre le libre accès aux charges publiques les plus hautes, à savoir l'anoblissement des citoyens utiles et des dispositifs de récompenses et gratifications aux plus entrepreneurs d'entre eux . L'Angleterre inspire encore une bonne leçon à Gournay : “ les entreprises les plus hardies que

représentation de l'Angleterre “ patrie ” du libéralisme, cependant, est pour une bonne part rhétorique, et la réalité historique de cet État fiscal-militaire et belliqueux sans doute bien différente, voir John Brewer, *The Sinew of Powers. War, Money, and the English State, 1688-1783*, London, Routledge, 1994, xxii+289 p.

⁷⁷ Sur le renouvellement du patriotisme en France dans le contexte de la guerre de Sept Ans et la rivalité avec la Grande-Bretagne, voir l'étude d'Edmond Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770 : la France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept ans*, Oxford, Voltaire Foundation, SVEC, 1998, 566 p. Sur le paradigme de l'humanisme civique, voir les travaux célèbres de John Pocock.

⁷⁸ dans T.Tsuda (éd.), *Mémoires et Lettres...*, *op. cit.*, p. 94-98.

⁷⁹ Voir L. Charles, *La Liberté du Commerce des Grains...*, *op. cit.*, p. 157-8

⁸⁰ “ la crainte de la concurrence, toujours si formidable à l'intérêt particulier, et qui par là même est si intimement liée à l'intérêt public, que ceux qui désirent davantage de l'État ne sauraient trop la susciter et la fomenter. ”, écrit Gournay dans un mémoire administratif, dans T.Tsuda (éd.), *Mémoires et Lettres...*, *op. cit.*, p. 78. “ Ces Compagnies me semblent des Corps hors de la République, qui de leurs chartes et privilèges, se sont fait un rempart contre l'industrie de leurs compatriotes, & et qui s'opposent à celles leurs concitoyens même (...) ”, renchérit L.-J. Plumard de Dangeul, *Remarques sur les Avantages...*, *op. cit.*, p. 204-205.

les Anglois ayent exécutées dans la dernière guerre (...)” ne tient pas à une supériorité morale inscrite dans leur caractère national, mais au système d’incitations civiques et honorifiques qu’elle offre à ses négociants⁸¹. Dangeul approfondit ce point : “ Dans une Constitution où chacun participe ou s’imagine participer au gouvernement, tous les Citoyens seront occupés à la chose publique, chacun suivant sa capacité. ”⁸². Par le miracle du mécanisme représentatif anglais, en partie imaginaire, les citoyens s’identifient d’autant plus aisément à la nation qu’ils lient leur destin au sien, qu’ils obéissent aux lois qu’ils se sont prescrites au terme d’une discussion conflictuelle. L’économie politique, loin d’être une discipline spécialisée et neutralisée, se donnait alors à voir comme un discours civique et patriote.

Conclusion

La “ science du commerce ” répondait à une demande publique et peut ce point de vue être tenue pour une forme d’*expertise économique*. Mais ce type d’expertise pratiquée par nos négociants-administrateurs n’apparaît ni comme une activité scientifique *dégradée* par son hétéronomie vis-à-vis des problématiques imposées par les dirigeants politiques, ni comme une science purement *appliquée* et technicienne, par un mouvement descendant de la théorie à la pratique, puisque la science économique n’était pas encore constituée comme discipline à part entière. Cette expertise économique participait au contraire au développement effectif de la science et ses procédures d’universalisation, car la conformation à la demande étatique obligeait nos anciens négociants à élargir leur horizon épistémologique et à considérer le commerce “ en général ”, comme disait Cantillon (un de leurs maîtres à penser), et donc à resituer les opérations particulières de commerce dans le système général d’échanges intérieurs et extérieurs. À l’exemple de la statistique, de l’arithmétique politique ou des sciences camérales, l’élévation épistémologique d’une science d’État comme l’économie politique inquiète la distinction pré-construite entre savoirs savants et savoirs experts, à une époque où il n’y avait nulle constitution d’un secteur autonome d’activités en théorie économique⁸³. Et, à la différence de l’expertise industrielle qui dénotent des compétences techniques spécialisées sur la nature ou les artefacts, “ l’expertise ” en économie publique relevait directement de la pensée et de la pratique politique, fût-ce de manière spécifique, et nos experts s’apparentent davantage à des “ conseillers ” tenus pour compétents dans le domaine socio-politique le plus en vogue : l’économie. C’est pourquoi l’histoire de cette expertise d’État fait aussi pleinement partie de l’histoire (sociale) des idées politiques, et en l’occurrence celle du “ libéralisme ”.

Le type d’universalisation pratiquée par Gournay et ses compagnons s’opposait à l’économie de police et ses schèmes cognitifs circonscrits à certaines franges de la noblesse d’État ; ils s’efforcèrent ainsi de faire circuler les savoirs dans les deux sens, entre la capitale et les provinces. La science du commerce, produit d’une certaine *nationalisation* de l’entendement politique à l’épreuve de la capitale, se doubla d’une *redistribution spatiale* de

⁸¹ “ un homme qui de simple particulier, en ruinant les ennemis de son pays peut aspirer à devenir Pair du Royaume (...) et à qui chaque canon et chaque prisonnier vaut une nouvelle récompense de l’État, cet homme plus puissamment remué, doit toutes choses égales plus entreprendre et plus exécuter (...) dans T.Tsuda (éd.), *Traité sur le Commerce de Josiah Child...*, *op. cit.*, p. 193. Dans la même veine, Dangeul relève les vertus politiques de l’honneur élargi aux commerçants : “ Un Marchand, un Citoyen aisé vivant sur ses terres, sera Membre du Parlement à l’égal d’un Pair (...) ”, *op. cit.*, p. 164.

⁸² *Idem*, p. 167.

⁸³ Les travaux exemplaires d’Alain Desrosières (*La Politique des Grands Nombres*, Paris) ou d’Éric Brian (*La Mesure de l’État*, Paris) sur la statistique et la démographie ont montré de façon exemplaire toute la fluidité des frontières entre savants, experts, administrateurs et État, notamment sous l’Ancien Régime.

la dite science, de sa “ relocalisation ”, non seulement pour la diffuser à partir du centre, mais aussi pour l’ancrer dans les réalités provinciales du royaume. Élargissement, d’abord, de la science du commerce au-delà de l’administration, dans les cercles *mondains* parisiens, où les hommes de lettres du groupe jouèrent un rôle de premier plan (Le Blanc, mais surtout Morellet qui fréquentait assidûment presque tous les grands salons parisiens, sans oublier Trudaine qui tenait sa propre société). Et ensuite, dans les assemblées *savantes*, par lesquelles le collectif investit le mouvement académique provincial (à Amiens au premier chef, et dans une moindre mesure à La Rochelle et Nancy). Surtout, Gournay fut à l’origine de la grande innovation académique de l’époque avec la création de la première *Société d’Agriculture, de Commerce et des Arts* à Rennes, qui se proposait d’être le tampon entre le monde rural et le monde savant, un espace de communication destiné en premier lieu aux laboureurs.

Paris, déjà auréolé de son prestige de capitale philosophique, devint le grand centre européen de la pensée économique au milieu du XVIII^e siècle, avec son intense activité éditoriale, ses revues économiques spécialisées et l’intérêt soutenu d’étrangers comme Hume ou Beccaria. Mais Paris fut du même coup au centre de l’*internationalisation* de l’économie politique, prolongeant au-delà du territoire les transferts culturels que le collectif Gournay avait tant contribué à initier. L’Europe continentale lettrée d’alors parlait et lisait français, et découvrit l’économie politique britannique (Adam Smith inclus) grâce aux traductions du collectif. Et si l’anglomanie connut un net recul au lendemain de la guerre de Sept Ans, l’arrivée opportune des physiocrates, dont l’action vigoureuse et méthodique s’inscrit sur une durée plus longue, contribua à perpétuer, après ce singulier groupe d’experts négociants et savants, Paris comme capitale de la science économique... encore pour quelque temps.

TABLEAU 2 : auteurs britanniques traduits par le collectif Gournay⁸⁴

Auteur britannique	Traducteur	Publication en français
William Blackstone <i>Commentaries on the Laws of England</i> (1765-1769)	Coyer	<i>Commentaire sur le Code criminel d'Angleterre</i> (1776)
Henry Bolingbroke <i>Reflections on the Present State of the Nation</i> (1749)	Le Blanc	<i>Testament Politique de Milord Bolingbroke, écrit par lui-même, ou Considérations sur l'État Présent de la Grande-Bretagne</i> (1754)
John Cary <i>An Essay on the State of England</i> (1695)	Butel-Dumont	<i>Essai sur l'état du Commerce en Angleterre</i> (1755)
Josiah Child <i>A New Discourse on Trade</i> (1690)	Butel-Dumont	<i>Traité sur le Commerce</i> (1754 d'après la traduction originale de Gournay)
Thomas Culpeper <i>A Tract against Usury</i> (1624)	Butel-Dumont	<i>Traité contre l'Usure</i> (1754, adapté de la traduction originale de Gournay).
Charles Davenant “ Of political arithmetick ” in <i>Discourses on the Public Revenue</i> (1698)	Forbonnais	<i>De l'usage de l'Arithmétique Politique dans le Commerce & les Finances</i> (1753), compris dans l'édition du <i>Négociant Anglois</i>
Matthew Decker <i>Essay on the Causes of the Decline of Foreign Trade</i> (1744)	Gua de Malvès	<i>Essai sur les Causes du Déclin du Commerce Étranger dans la Grande-Bretagne</i> (1757)
David Hume <i>Political Discourses</i> (1752)	Le Blanc	<i>Discours Politiques</i> (1754)
Thomas Jefferys <i>The Natural and Civil History of the French Dominions...</i> (1761)	Butel-Dumont	<i>Conduite des François par rapport à la Nouvelle Écosse</i> (1765)
Charles King <i>The British Merchant</i> (1721)	Forbonnais	<i>Le Négociant Anglois</i> (1753)
Josiah Tucker <i>Reflections on the Expediency of a Law for the Naturalization of Foreign Protestants</i> (1751)	Turgot	<i>Questions importantes sur le Commerce...</i> (1755)
“ Navigation act ” (1660)	Butel-Dumont	<i>Acte du Parlement d'Angleterre, connu sous le nom d'Acte de Navigation passé en 1660</i> (1760)

⁸⁴ Nous avons utilisé, en apportant quelques modifications et en se limitant aux auteurs britanniques, la recension des “ Traductions d'ouvrages économiques étrangers en langue française ” du collectif Gournay établie par L. Charles (*La Liberté du Commerce des Grains...*, op. cit., Annexe 1).